

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MALVALETTE

**Séance du 26 février 2015**

L'an deux mil quinze le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 21 février 2015

**Date d'affichage :** 21 février 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

**Présents :** Mmes Ghislaine PANAZZA, Jacqueline CARROT, Anne PATURAL, Isabelle THIVILLON, MM. Thierry ASTIER, Jean-Philippe MONTAGNON, Frédéric PUZZANGARA, Michel BES, Pierre LEPERCKE, Patrick BUISSON et Martial CAYROUSE.

**Absents excusés :** Sandrine JOUBERT donne pouvoir à Jean-Philippe MONTAGNON

Maryse BONDETTI donne pouvoir à Pierre LEPERCK

Christophe SEUX

**Absent non excusé :**

Mme Ghislaine PANAZZA a été nommée secrétaire.

✓ **Délégué(e) CNAS**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un(e) délégué(e) auprès du C.N.A.S (Comité National des Actions Sociales) doit être désigné(e) suite au départ de Madame Marie-Agnès PONTVIANNE.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sevim BAROU comme déléguée auprès du C.N.A.S.

✓ **Désignation d'un ou de plusieurs référents ambroisie**

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le 19 janvier 2015 un courriel de l'Unité Santé Environnement de la Délégation Territoriale de la Haute-Loire concernant la nomination d'un ou plusieurs référents ambroisie.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner l'agent technique, Monsieur Baptiste CHAMBON, et le conseiller, Monsieur Michel BES, comme référents ambroisie.

✓ **Subventions pour voyage scolaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu :

- le 8 décembre 2014 un courrier de Madame la Directrice, Sandrine AUBERT, de l'école « Le pré vert » à Aurec Sur Loire qui sollicite une subvention pour un voyage scolaire, 3 enfants de la commune sont concernés par ce voyage. Après avoir ouï Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à hauteur de 30% du prix du voyage plafonné à 40 euros par enfant soit 63 € (70 € x 30% x 3) qui seront versées directement au collège des Gorges de la Loire et attribuées exclusivement aux enfants concernés de la commune.
- le 9 décembre 2014 un courriel de Madame Catherine BARLET, gestionnaire au collège « Les Gorges de la Loire » à Aurec -Sur -Loire qui sollicite une subvention supplémentaire concernant le voyage scolaire en Espagne, une enfant résident la commune est concernée par ce voyage. Après avoir ouï Monsieur le Maire et

délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à hauteur de 30% du prix du voyage plafonné à 40 euros par enfant soit 40 € qui seront versées directement au collège des Gorges de la Loire et attribuée exclusivement à l'enfant concerné de la commune.

- 9 décembre 2014 un courrier de Monsieur Julien BERNE, professeur des écoles à l'école « Le pré vert » à Aurec Sur Loire qui sollicite une subvention pour un voyage scolaire, 3 enfants de la commune sont concernés par ce voyage. Après avoir ouï Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention à hauteur de 30% du prix du voyage plafonné à 40 euros par enfant soit 120 € qui seront versées directement au collège des Gorges de la Loire et attribuées exclusivement aux enfants concernés de la commune.

D'autre part, un courrier sera adressé aux parents afin de les informer de l'octroi de cette subvention.

#### ✓ **Demande de participation financière du S.S.I.A.D de Beauzac**

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le 5 février 2015 un courrier du S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers A Domicile) de Beauzac concernant une demande de participation financière pour un goûter prévu le lundi 30 mars 2015 à 14h00.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 30 €.

#### ✓ **Demande de subvention pour un apprenti de la commune**

Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le 16 janvier 2015 une demande de subvention pour un apprenti de la commune émanant de l'organisme « BTP CFA » basé à Saint-Etienne.

Une demande de renseignements complémentaires est demandée pour mieux comprendre cette demande et le vote du conseil municipal est reporté au prochain conseil.

#### ✓ **Voirie 2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de voirie devront être réalisés en 2015. Pour ces travaux de voirie qui sont prévus au budget de 2015 le Conseil Municipal sollicite une participation de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30%. Ces travaux, concernent :

- ✓ La VC à Angelard pour un montant de 22 065.00 € HT soit 26 478.00 € TTC.
- ✓ La VC n° 10a à Mayol pour un montant de 28 374.80 € HT soit 34 049.76 € TTC.
- ✓ La VC n° 10b à Mayol pour un montant de 11 790.20€ HT soit 14 148.24 € TTC.

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution de la DETR pour un montant de 18 669 euros et l'attribution du CG2d pour un montant de 12446 €.

Les travaux de voirie seront réalisés courant 2ème trimestre 2015 et seront financés par la DETR 2015, le CG2D et les fonds propres de la Commune.

Après ouï, délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne son accord pour réaliser ces travaux de voirie.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour monter le DCE
- approuve le projet précité et le plan de financement
- sollicite l'attribution de la DETR 2015 et du CG2D

D'autre part, des travaux d'assainissement sont programmés pour Bruailles avec une réfection de chaussée c'est pourquoi, les travaux de voirie pour Bruailles sont reportés à 2016.

#### ✓ **Tarifs de la redevance « Ordures ménagères » pour 2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réviser les tarifs du ramassage des ordures ménagères suite au changement de prestataire de services qui a eu lieu

le 1er janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs et en conséquence d'appliquer les tarifs suivants pour 2015 :

- Résidence principale : forfait de **110 €** plus **23 €** par personne résidente;
- Résidence secondaire **160 €**

✓ **Achat et encaissement des bacs de « tri sélectif » individuels**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le ramassage du tri sélectif par sac plastique n'est plus réglementaire (d'après la recommandation R 437 de la CNAMTS).

En conséquence, le Maire a dressé la liste des habitants souhaitant acquérir un bac individuel de tri sélectif (nombre 68).

Après une étude comparative de prix et dans un souci de normalisation (lève conteneur), le choix s'est porté sur SITA pour la fourniture de 70 bacs individuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ De payer la facture de 70 bacs de « tri sélectif » individuels à SITA au compte 61558
- ✓ D'émettre et d'adresser aux habitants les 68 titres correspondants d'un montant unitaire de 50.17 € TTC au compte 70688
- ✓ D'acquérir deux bacs individuels : un bac pour la salle communale de Mayol et un bac pour celle de Bruailles.

✓ **Modification des statuts de la C.C.R.C (Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon)**

Par délibération, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de Malvalette à la C.C.R.C (Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon) créée par arrêté préfectoral en date du 23/06/2000. Considérant qu'il y a lieu de réactualiser les statuts, le Conseil Communautaire de la C.C.R.C (Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon) s'est réuni le 3 novembre 2014 pour décider de la modification statutaire dans les domaines suivants :

- compétences obligatoires : en matière d'économie et de voirie communautaire,
- autres compétences notamment en matière de tourisme, de communication,
- de la représentation des communes et de la composition du Bureau.

Après ouï, délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon.

✓ **Budget communal : autorisation de paiement des dépenses d'investissement et ouverture de crédits.**

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT, le Conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire expose au conseil que :

- Des factures concernant le marché public pour la réhabilitation de l'ancienne école de Mayol sont en attente de paiement notamment celle de - la SARL Dorel pour un montant de 1990 € HT soit 2388 €TTC
- L'entreprise SABY pour un montant de 525 € HT soit 630 € TTC
- Des factures concernant la voirie 2014 de l'Etablissement PAULET pour un montant de 4003.00 € HT soit 4803.60 TTC.
- Une facture d'un montant de 5811.00 € HT soit 6973.20 € TTC concernant l'achat de bacs ordures ménagères et tri sélectif comme indiqué dans la convention qui lie le nouveau prestataire de service, SITA, et la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité :

L'ouverture des crédits au chapitre 23 article 2313 pour un montant de 3018 € et article 2315 pour un montant de 4803.60 €.

L'ouverture des crédits au chapitre 21 article 21578 pour un montant de 6973.20€;

Autorise le Maire à payer les dépenses d'investissement en 2015 dans la limite du quart de celles inscrites en 2014, en attendant le vote du budget 2015.

L'inscription de ces crédits sera prévue au budget primitif communal 2015.

✓ **Travaux d'assainissement 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu les estimatifs et les descriptifs concernant les travaux :

**1- Pour Clavarette :** la station située vers la maison de M. HIVERT est illégale (distance minimale avec les habitations non respectée), 2 propositions sont établies incluant la suppression de la STEP Est (Station Epuration) et la remise en état avec pose fosse toutes eaux dans la STEP Ouest par l'entreprise FBI-IE :

- Une estimation s'élevant à 38 280 € TTC (système gravitaire)
- Une estimation s'élevant à 54 120 € TTC (système par pompage)

**2- Pour Clavières :**

- La station ne fonctionne plus, un système d'assainissement par roseaux sera réalisé, le descriptif et l'estimatif des travaux sont présentés, le montant s'élève à 112 200 € TTC.

**3- Pour Bruailles :**

- Lancement de la consultation de maîtres d'œuvre pour le réseau eaux usées avec reprise de voirie et réfection des réseaux.

Des subventions seront faites auprès du CG43 et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour tous les travaux d'assainissement 2015.

✓ **Questions diverses**

- Une demande d'abribus est faite pour le village « Le Cros » : Monsieur Le Maire vérifiera sur place un endroit propice pour un abri.
- Une visite de SITA est prévue à Mayol mercredi 4 mars 2015, Monsieur CAYROUSE Martial accueillera les employés concernant le problème de la collecte au fond du village.
- Elections départementales : 1<sup>er</sup> tour le dimanche 22 mars 2015 et éventuellement le 2<sup>nd</sup> tour le dimanche 29 mars 2015.
- Gestion de la salle du conseil municipal pour les réunions publiques des élections départementales.
- Patrick Buisson nous fait part des 100 ans de Monsieur GANIVET : un contact sera pris avec Monsieur MOGIER pour obtenir des renseignements complémentaires.
- La marche des villages n'aura pas lieu.
- Le balisage des chemins sera effectué le samedi 4 avril 2015.
- La journée nettoyage sera sûrement réitérée le samedi 25 avril 2015.
- Chiens errants à Mayol : des courriers seront adressés aux propriétaires
- Tri sélectif : dépôts de matériaux de chantier dans les bacs de tri sélectifs, des courriers seront adressés aux personnes concernées.

La secrétaire de séance,  
Mme Guislaine PANAZZA

Monsieur Le Maire,  
Jean-Philippe MONTAGNON

Levée de la séance à 21h30.